

**RÉPONSE DU COMITÉ EXÉCUTIF AU RAPPORT DE LA COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉLAISE, INTITULÉ ÉTUDE DU DROIT DE VOTE POUR LES RÉSIDENT-ES PERMANENT-ES – RAPPORT ET RECOMMANDATIONS**

À l’automne 2020, le Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise a initié des travaux visant à étudier le droit de vote pour les personnes résidentes permanentes. Le rapport intitulé [Étude du droit de vote pour les résident-es permanent-es – rapport et recommandations](#) a été déposé à la séance du conseil municipal du 19 avril 2021.

Le comité exécutif remercie les membres de la Commission permanente sur le développement social et la diversité montréalaise, ainsi que les personnes entendues dans le cadre de ses travaux, pour la qualité de ce rapport et pour la pertinence des recommandations qui en découlent.

La Commission a formulé six (6) recommandations à la suite de ses travaux. Dans le tableau qui suit, le comité exécutif apporte une réponse à chacune des recommandations émises par la Commission.

#	Recommandation	Service ou instance responsable	Commentaires
1	Que la Ville de Montréal affirme sa volonté que le droit de vote aux élections municipales soit accordé aux résident-es permanent-es âgé-es de dix-huit ans et plus et résidant depuis au moins 12 mois sur le territoire de la Ville de Montréal et qu’elle demande au gouvernement du Québec de procéder à des modifications législatives en ce sens.	Bureau des relations gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le comité exécutif partage l’objectif de la Commission de favoriser la participation citoyenne. L’exercice de voter, pour le plus grand nombre possible de Montréalais-es, constitue le moyen de contribution par excellence à la prise de décision publique.</li> <li>Le Bureau des relations gouvernementales et municipales transmettra cette demande de modification législative au Gouvernement du Québec.</li> </ul>
2	Que la Ville de Montréal demande au	Bureau des relations	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau des relations gouvernementales et</li> </ul>

	Gouvernement du Canada de modifier l'article 3 de la <i>Loi électorale du Canada</i> (L.C. 2000, ch. 9) pour permettre l'exercice du droit de vote aux résident-es permanent-es.	gouvernementales et municipales	municipales transmettra cette demande de modification législative au Gouvernement du Canada.
3	Que la Ville de Montréal demande au Gouvernement du Québec de modifier l'article 47 de la <i>Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités</i> (RLRQ c E-2.2) pour permettre l'exercice du droit de vote et l'éligibilité aux résident-es permanent-es selon les modalités prévues à l'article 61.	Bureau des relations gouvernementales et municipales	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le Bureau des relations gouvernementales et municipales transmettra cette demande de modification législative au Gouvernement du Québec.</li> </ul>
4	Que la Ville de Montréal assume son leadership en menant des représentations auprès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en vue d'une action concertée des membres pour permettre le droit de vote aux résident-es permanent-es du Québec.	Conseil municipal / Membres du comité exécutif et du conseil d'administration de l'UMQ	<ul style="list-style-type: none"> <li>La Ville de Montréal sensibilisera le milieu municipal et ses différents partenaires à l'importance de renforcer la participation citoyenne en permettant le droit de vote aux résident-es permanent-es. Des représentations seront faites en ce sens dans le cadre des instances tenues par l'UMQ.</li> </ul>
5	Que des mesures soient mises en place par Élections Montréal pour favoriser et accroître la participation électorale des personnes issues de l'immigration et des personnes racisées.	Service du greffe	<ul style="list-style-type: none"> <li>En 2021, Élections Montréal a notamment bonifié sa campagne de promotion du vote auprès de la population générale et des groupes moins enclins à prendre part aux scrutins municipaux, mis en place une équipe d'agents de relations avec le milieu afin d'informer directement les électrices et électeurs issu-es de l'immigration, traduit le manuel d'élection en davantage de langues (22) et produit des vidéos d'information rappelant l'importance d'une expression démocratique diversifiée.</li> <li>Élections Montréal, au-delà des mesures déjà</li> </ul>

			<p>mises en place, restera à l'affût des meilleures pratiques afin de rejoindre les personnes issues de l'immigration.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Enfin, la Ville réitère son engagement d'élargir la possibilité de voter par correspondance pour l'ensemble des Montréalais-es en vue de la prochaine élection générale prévue en 2025.</li> </ul>
6	<p>Que des données ventilées sur la participation électorale soient recueillies par Élections Montréal de manière à permettre une analyse différenciée selon les sexes et intersectionnelle (ADS+) et d'avoir un portrait plus précis représentant la diversité de la population montréalaise.</p>	<p>Service du greffe</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• En 2021, Élections Montréal a recueilli diverses données relatives à l'électorat mais aussi des personnes candidates et élues. Certaines de ces données ont été diffusées par communiqués de presse et ont été reprises dans les médias. Élections Montréal rendra disponibles un grand nombre de données dans le cadre de son bilan de l'élection 2021, à paraître en juin 2022. Le recueil et l'analyse de ces données pourront guider l'élaboration de nouveaux projets ciblés visant une participation élargie.</li> </ul>